

1 - RESERVATION :

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. Par mesure de sécurité nous acceptons les mineurs uniquement accompagnés de leurs parents durant toute la durée du séjour.

2 - SEJOUR :

Hébergement locatif (haute saison) : Les locations se font du samedi au samedi. Arrivée de 16h à 20 h et départ avant 10h.

Hébergement locatif (basse saison) : Arrivée possible tous les jours à partir de 14h, selon les départs du moment - sauf vacances scolaires - (prendre connaissance des possibilités avec le personnel de l'accueil)

Emplacement camping : Arrivée tous les jours. A partir de 14h et départ avant 12h. En cas de retard, prendre contact avec la réception du camping pour déterminer les conditions de votre arrivée.

3 - ACOMPTE :

. **L'acompte pour une location de mobil-home ou chalet** est de 25 % du montant total de la location + 3 % du montant du séjour en assurance annulation (facultatif). **Le solde du séjour et la taxe de séjour seront payables 30 jours avant l'arrivée.**

ATTENTION : Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation annulée et toutes sommes versées resteront acquises au camping.

. **L'acompte sur un emplacement nu** est de 25 % du montant total du séjour + 3 % du montant du séjour en assurance annulation (facultatif). **Le solde du séjour et la taxe de séjour seront payables la veille de votre départ.** En cas de retard, d'une absence durant le séjour, d'un départ anticipé, un tarif garage mort pourra être comptabilisé.

Tout acompte versé est non remboursable (sauf si une assurance annulation a été prise).

Pour toute réservation de location de mobil-home ou chalet intervenant moins de 30 jours avant votre arrivée, vous devrez régler la totalité du montant de la location lors de la réservation.

4 - ANNULATION :

a/ **Location mobil-home ou chalet :**

. Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au camping.

. Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédents la date d'arrivée, pour quelques raisons que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable et restera acquise au camping.

b/ **Location emplacement nu :** Pour tout séjour annulé, non consommé, l'acompte restera acquis au camping.

5 - ASSURANCE ANNULATION ET INTERRUPTION (Recommandée) :

Nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et représente 3 % du coût du séjour.

- **En cas d'annulation ou d'interruption de séjour,** la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

- La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable.

- L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré (hors taxe de séjour).

- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours.

- Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultation en ligne sur www.campez-couvert.com et sur notre site www.campinglesblesdor.fr. Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.

6 - PERSONNE SUPPLEMENTAIRE :

Pour les locations, une seule personne supplémentaire, sous certaines conditions, est autorisée à séjourner dans la location. Elle fera l'objet d'une majoration par jour. Aucun ajout de tente ne sera toléré sur l'emplacement de la location.

7 - CAUTION :

a) **Hébergement locatif :** une caution de 200 € sera demandée à l'arrivée ainsi qu'un chèque de 50 € pour le nettoyage (carte bancaire de préférence). **Afin de vous éviter de trop attendre merci de préparer votre chèque de caution de 200 € et un de 50 € pour le ménage.**

- **Toute anomalie ou détérioration** devra être signalée le jour même de votre arrivée. L'inventaire en fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début. Durant le séjour, toute casse (vaisselle etc...) doit être signalée à l'accueil.

- **Si le nettoyage n'a pas été effectué par vos soins, ou si la location n'est pas restituée en parfait état de propreté** comme à votre arrivée, la somme de 50 € sera encaissée. Dans le cas contraire, si aucun ménage n'est nécessaire et si aucun dommage, ni manque de matériel n'est constaté, vos cautions (200 € et 50 €) vous seront restituées dans les 10 jours suivants votre départ (nous faisons l'inventaire lors de la préparation de l'hébergement pour les locataires suivants).

b) **Emplacement avec sanitaire individuel :** Une clé vous sera remise le jour de votre arrivée. Il faudra penser la redonner le jour de votre départ. **Durant votre séjour vous devrez entretenir votre sanitaire.** Vous le trouverez propre, il faudra donc nous le restitué dans le même état de propreté.

8 - ANIMAL DOMESTIQUE :

- **Votre animal est admis (un seul animal par location)** à condition d'avoir été déclaré lors de la réservation. Il ne doit pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, respecter les règles élémentaires d'hygiène (les « besoins » à l'extérieur du camp) Il doit être tatoué, tenu en laisse et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté à tout moment. Il n'est pas autorisé à pénétrer dans les sanitaires, laverie, ni à la piscine. **Conformément à l'article 211-1 du code rural, les chiens de 1^{ère} catégorie « chiens d'attaque » (pitt-bulls) sont interdits. Les chiens de 2^{ème} catégorie « de garde et de défense » (Rottweiler et types...) devront être muselés et tenus en laisse par une personne majeure (Art 211-5 du C.R.).**

9 - PISCINE :

- La piscine n'est pas surveillée, les parents restent civilement responsables de leurs enfants. **Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.**

- **Slip de bain obligatoire.** La piscine est réservée exclusivement aux clients du camping. Pour la sécurité et le bien être de tous, ballons, jeux gonflables, sauts dans la piscine sont interdits.

10 - VISITEURS :

Toute personne venant vous rendre visite doit être déclaré à l'accueil et doit s'acquitter du tarif en vigueur. Les visiteurs devront laisser leurs voitures au parking. L'accès à la piscine leur est interdit. Le règlement est affiché à l'entrée du camping, disponible aussi à l'accueil. Toute personne pénétrant dans le camping est tenue de le respecter.

11 - RESPONSABILITE :

La responsabilité du Camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour. **Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping.** Chaque locataire est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident cause des nuisances aux autres résidents, ou atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour.

En cas de litige le tribunal de St Malo est seul compétent.